

Fiche technique

KIRON®

Acaricide pour combattre les acariens en arboriculture, viticulture, cultures ornementales, cultures maraîchères, petits fruits ainsi que dans le houblon

Matière active: 51,2 g/l Fenpyroximate (5%)

Formulation: suspension concentrée (SC)

au maximum. Le dosage mentionné se réfère au stade 15-51 (F) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).

EMPLOI:

KIRON n'est pas systémique. C'est pourquoi il est nécessaire de bien mouiller les feuilles de tous les côtés dans toutes les cultures.

ARBORICULTURE:

Dosage: **0,1% (1,6-2,0 l/ha)**
acariens tétranyques
ériophydes libres

Traiter après la floraison. Un traitement par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente: 3 semaines. Le dosage se rapporte à un volume d'arbre de 10'000-15'000 m³/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres. Ne pas traiter avec un volume de bouillie inférieur à 800 l/ha, même avec un turbo.

VITICULTURE:

Dosage: **0,1% (1,6 l/ha)**
acariens tétranyques

Traiter contre les acariens dès le stade préfloraison (BBCH 51, stade F). Délai d'attente: 3 semaines. Un traitement par parcelle et par année au maximum. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

Dosage: **0,1% (0,8 l/ha)**
acariose
érinose

Traiter contre l'acariose et l'érinose au stade BBCH 11-51 (E-F). 1 traitement par parcelle et par année

PETITS FRUITS:

Fraise: **0,2% (2 l/ha)**
acariens tétranyques
tarsonème du fraisier
Délai d'attente: 3 semaines

Un traitement au maximum par culture et par année. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Traiter avec une rampe spéciale pour fraisiers car il est important d'obtenir une excellente pulvérisation.

Myrtille, mini-kiwi, espèces de Ribes, espèces de Rubus, grand sureau

Dosage: **0,2% (2 l/ha)**
acariens tétranyques
Délai d'attente: 3 semaines

Le dosage en % se rapporte à un volume de bouillie de 1000 l/ha et le dosage indiqué se réfère pour des cultures aux stades suivants:

Mûre, framboise de printemps: début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes

Framboise d'automne: haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm

Groseille rouge et à maquereau, myrtille: au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles).

Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

KIRON est autorisé en PI (observer les directives PI); il est moyennement toxique pour les acariens prédateurs (classe M).

LÉGUMES:

Aubergine, concombre, tomate: 0,2%
acariens tétranyques

Max. 1 application par culture.
Délai d'attente: 3 jours.

Haricots non écosés, poivron doux:
0,2% (2,0 l/ha)
acariens tétranyques

Max. 1 application par culture.
Délai d'attente: 7 jours.

Courges à peau comestible (courgette, pâtisson, rondini):

0,2% (2 l/ha)
acariens tétranyques

Max. 1 application par culture.
Délai d'attente: 3 jours.

Céleri-pomme: 0,9 l/ha
acariens tétranyques

Max. 1 application par culture.
Délai d'attente: 2 semaines.

Endives en salle de forçage: 0,2% (3,4 ml/m²)
Acariens prédateurs

Application au début de la culture forcée, 1 traitement par culture au maximum, Délai d'attente: 21 jours. Quantité de bouillie, env. 1,7 l/m².

KIRON est moyennement toxique pour les acariens prédateurs. Après l'application, attendre 1 semaine avant de faire un lâcher d'acariens prédateurs. **KIRON** est avant tout employé lorsque les populations d'acariens jaunes ne sont plus suffisamment contrôlées par les auxiliaires. Fermer les ruches de bourdons le soir précédant l'application de **KIRON**. Les ruches peuvent être à nouveau ouvertes 1 jour après l'application.

PLANTES ORNEMENTALES:

Dosage: 0,1%
acarien tétranyque

Appliquer dès les premiers symptômes. Utilisation en plein air dans les cultures florales et plantes vertes, dans les rosiers, arbres et arbustes (hors forêt).

Les calcéolaires (*Calcioraeta*) et les primevères

(*Primula*) sont sensibles et ne doivent pas être traitées avec **KIRON**!

1 traitement par parcelle et par année au maximum.

HOUBLON:

Dosage: 0,15%
acarien tétranyque

1 traitement par culture au maximum.

CONDITIONS:

Céleri-pomme:

SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Fraises, vigne (acariose, érinose), haricots non-écosés, courges à peau comestible:

SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Myrtille, espèces de Ribes, espèces de Rubus, fruits à noyaux, fruits à pépins, vigne (acariens tétr.), aubergine, concombre, tomate, poivron doux, cultures florales et plantes vertes, rosier:

SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Grand sureau, mini-Kiwi, houblon, arbres et arbustes:

SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Myrtille, espèces de Ribes, espèces de Rubus, vigne (acariens tétr.), aubergine, concombre, tomate, poivron doux, cultures florales et plantes vertes, rosier:

SPE 3: Pour protéger les arthropodes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Grand sureau, mini-Kiwi, houblon, arbres et arbustes, fruits à noyaux, fruits à pépins:

SPE 3: Pour protéger les arthropodes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Protection de l'utilisateur:

Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants de protection. Lors de l'application de la bouillie de pulvérisation porter des gants et une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p.ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Travaux successifs: porter des gants de protection et une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit en viticulture.

MISCIBILITÉ:

KIRON est miscible avec les fongicides comme p.ex. **Espiro**, **Captan WDG**, **Corsil**, **Phaltan 80 WDG**, **Elosal Supra**, **Heliosoufre S** et les insecticides **Aligator**, **Audienz**, **Pistol**, **Teppeki** et **Zorro**.

MODE D'ACTION:

KIRON possède une action particulièrement rapide et rémanente (jusqu'à 2 mois) contre tous les stades de développement des acariens. **KIRON** possède une action de contact contre les larves, les nymphes et les adultes. Les larves qui éclosent après le traitement sont également très bien com-

battues grâce à la rémanence particulièrement persistante de **KIRON**. La matière active **fenpyroximate** n'est pas systémique et possède une faible phase vapeur.

EMBALLAGES: **bouteilles de 1 l**
 cartons de 10 x 1 l

IDENTIFICATIONS DES DANGERS:

Indications de danger:

GHS07 Attention dangereux
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H332 Nocif par inhalation
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mentions de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération agréée.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Nihon Nohyaku Co., Ltd